



---

## RÉSOLUTION 9/2019

### COOPÉRATION AVEC LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

---

#### L'ORGANE DIRECTEUR,

**Rappelant** la résolution 11/2017 et d'autres résolutions précédentes concernant la coopération avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission),

1. **Se félicite** de la coopération étroite et constante entre la Commission et l'Organe directeur, ainsi que des activités menées conjointement par les secrétariats de l'Organe directeur et de la Commission pendant la dernière période intersessions;
2. **Convient** de poursuivre l'examen de la question de la répartition fonctionnelle des tâches et activités entre l'Organe directeur et la Commission, et **demande** au Secrétaire de communiquer tout fait nouveau qui interviendrait dans la coopération avec la Commission;
3. **Rappelant** le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité international, **invite** les parties à coopérer avec la Commission à l'élaboration du troisième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, afin de faciliter la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
4. **Demande** au Secrétaire de collaborer à l'organisation du colloque international sur la conservation *in situ* des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur gestion dans les exploitations, sous réserve des ressources disponibles, et **demande** également que les conclusions du colloque soient transmises à l'Organe directeur;
5. **Se félicite** des activités menées conjointement par les secrétariats du Traité international et de la Commission pendant la dernière période intersessions et **demande** au Secrétaire de continuer à renforcer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire de la Commission afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande synergie dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes, en évitant les doublons, notamment en ce qui concerne les points suivants:
  - a) l'élaboration du troisième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et la mise au point d'un projet de troisième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le cas échéant;
  - b) la mise en œuvre et le suivi du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
  - c) la mise en œuvre des normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités;
  - d) la fourniture d'une aide aux pays aux fins du renforcement de leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées;

e) l'élaboration d'études de cas approfondies portant sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences en ce qui concerne: i) la diversité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les exploitations agricoles; ii) l'accès des petits exploitants à des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture suffisantes, abordables, diversifiées et adaptées localement, y compris les variétés utilisées par les agriculteurs et les variétés locales; et iii) la sécurité alimentaire et la nutrition dans les différents systèmes semenciers.

f) l'accès et le partage des avantages;

g) «l'information de séquençage numérique/les données sur les séquences génétiques»<sup>1</sup>;

h) le Système mondial d'information (GLIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS) de la FAO, les cibles et les indicateurs, ainsi que l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

i) l'organisation d'activités de formation conjointes au niveau régional ainsi que la fourniture d'une assistance aux fins de l'élaboration des rapports nationaux sur la surveillance des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, sous réserve des ressources disponibles;

j) la conservation et l'utilisation durable;

6. **Se félicite** de la mise au point de la version finale du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et **demande** au Secrétaire de collaborer avec le Secrétaire de la Commission afin d'en promouvoir la diffusion et l'utilisation à plus grande échelle;

3. **Encourage** les parties contractantes à participer à la réunion à composition non limitée du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission, auquel a été confiée la tâche d'élaborer des propositions concernant l'action à mener pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, afin que la Commission les examine à sa dix-huitième session ordinaire en vue de leur adoption par la Conférence de la FAO sous forme de plan d'action mondial.

---

<sup>1</sup> L'Organe directeur n'a pas encore décidé quelle expression employer pour désigner «l'information de séquençage numérique/les données sur les séquences génétiques» et utilise par conséquent ces expressions pour le moment.